



# Les Pages Ardéchoises

Bulletin trimestriel de la Section Ardéchoise  
de la Fédération Syndicale Unitaire  
pour les Services Publics.

Directrice de la publication CPPAP 0125 S 07525 - Valérie BENMIMOUNE Maison des syndicats 07000 PRIVAS

N°110

janvier 2023

## Édito

### Une école facultative ?

Quand le gouvernement se permet désormais de s'affranchir de ses obligations pourtant légales de permettre à chaque enfant entre 3 et 16 ans de profiter d'une formation scolaire. **Épidémie et manque de remplaçant-es constituaient déjà les prétextes à ne plus accueillir les élèves, maintenant c'est l'augmentation du prix de l'énergie et les budgets exsangues des collectivités locales** qui conduit à des opérations de « délestage », c'est à dire de black-out de certains réseaux électriques, écoles comprises. Mais pas les stations de ski...

Du compte-rendu de la réunion qui s'est tenue sur ce sujet au rectorat mi-décembre, il ressortait déjà qu'on n'était pas inquiet car, a priori, ça n'aura pas lieu... Et si par hasard ça devait arriver, les directrices et directeurs d'écoles et des chef-fes d'établissements auront un sms sur leur portable trois jours avant, ou la veille à 17h ou à 21h... Pour savoir quelle situation administrative pour les personnels lors d'une fermeture d'établissement, pour savoir quels personnels et services seront considérés indispensables, pour les consignes de sécurité, on attend les directives de la DGAFP, des collectivités... **Ça vous rappelle 2020 ? Nous aussi.** Après avoir crié au loup, on se félicite ces jours-ci dans les hautes sphères que les appels à la sobriété aient si bien fonctionné ! Combien de locataires de HLM ont attendu la mise en route du chauffage jusqu'en novembre ? Ce sont toujours les mêmes qui se serrent la ceinture et la com' du gouvernement donne la nausée...

**À la FSU, nous nous battons pour défendre les services publics et l'intérêt du plus grand nombre.** Malgré les difficultés engendrées encore une fois par le vote électronique, la majorité des collègues nous a maintenu sa confiance lors des élections professionnelles : nous gagnons deux sièges en instances départementales. Grand merci à toutes et tous !

**À venir donc : la journée d'action éducation du 17 janvier à l'initiative de la FSU, un colloque « Retraites » le 21 février à Valence, la semaine d'éducation contre le racisme sur le bassin de Privas fin mars (conférence, spectacles, cinéma, rencontres avec une autrice de BD...) et un stage « Femmes » avec Sigrid Girardin en Drôme en mai.** Plus d'infos sur le site de la FSU07. À très vite !

Valérie Benmimoune



## Les Pages Ardéchoises

### SOMMAIRE

- p. 1 Édito
- p. 2 Fonctionnaire : servir, travailler, se taire ?
- p. 3 Stage AESH / Colloque Retraites
- p. 4 Les syndicats de la FSU : le SNUEP-FSU



**Les militants  
de la FSU Ardèche  
vous présentent  
leurs meilleurs  
voeux pour**

**2023**

## Fonctionnaire : servir, travailler, se taire ? (18/11 au Pouzin)

Une cinquantaine d'enseignant-es a répondu présent le 18 novembre pour assister au stage organisé par la FSU 07 avec la participation de Paul Devin. Syndicaliste FSU, ancien inspecteur de l'Éducation nationale et président de l'Institut de formation de la FSU, il était déjà venu à deux reprises dans les stages de formation du SNUipp et de la FSU Ardèche. Il alimente également un blog sur Mediapart dans lequel il commente l'actualité de l'Éducation nationale avec justesse.

À l'heure où l'autoritarisme se généralise à tous les échelons de la hiérarchie et où les injonctions sont de plus en plus fortes sur les personnels, il nous a semblé essentiel d'apporter des éléments de réflexion sur nos statuts et notre positionnement face au nouveau management public. Une « bouffée d'oxygène », un « thème très fort, riche de réflexion et de partage d'expérience ». Les retours des collègues ont été dithyrambiques, cela fait plaisir ! Ils ont notamment beaucoup apprécié l'apport théorique sur la législation, les rappels historiques mais aussi la lecture politique, l'éclairage dialectique, les cas concrets étudiés, partagés et analysés dans un esprit optimiste et combatif, avec lucidité malgré tout. Les échanges entre le 1er et le 2nd degré pendant les ateliers organisés l'après-midi ont fait l'unanimité. L'idée de réfléchir sur la peur que nous inspire l'inspecteur, d'apprendre à dire non, n'a laissé personne indifférent. Petit compte-rendu.

### Droits VS obligations ?

La loi Le Pors de 1983 qui constitue le cadre de référence actuel des droits et devoirs des fonctionnaires repose sur l'idée que, loin d'un principe d'obéissance, les obligations sont là pour garantir que le fonctionnaire soit au service de l'intérêt général (et non au service de l'intérêt particulier). Elles ne s'opposent donc en rien aux droits qui sont garantis par la loi. Ainsi, la liberté d'opinion (politique, religieuse, syndicale...) – principe essentiel en démocratie – est garantie aux agents. L'obligation « de réserve » si souvent brandie par la hiérarchie, n'est qu'un principe de neutralité qui se limite strictement au temps de service. Il est interdit de « salir » ou d'« injurier » l'institution, pas de la critiquer... Le fonctionnaire est un citoyen comme les autres, il peut exprimer une opinion.

Si avant 1940 le fonctionnaire devait obéissance et loyauté au gouvernement, il n'en va plus de même après les graves dérives de la dictature du régime de Vichy. Bien au contraire, la loi prévoit désormais qu'on doit désobéir à un ordre manifestement illégal et de nature à compromettre gravement l'intérêt public.

Certain-es affectent de croire qu'avec Pap N'Diaye les choses vont s'améliorer. C'est ne pas voir que derrière l'autoritarisme personnel de Blanquer, le nouveau management public œuvre au renforcement de l'autorité hiérarchique à tous les échelons. Face à ces dérives, la loi Le Pors offre des protections. Ainsi, si l'art. 28 stipule que



le fonctionnaire est soumis à « se conformer aux instructions de la hiérarchie », ce n'est pas une obligation d'obéissance. Obéir, c'est faire ce qu'on nous dit exactement, alors que se conformer sous-entend que chacun peut définir la façon de mettre en œuvre la finalité. Par exemple, les enseignants doivent se conformer aux instructions des programmes, mais dans le cadre de leur pleine et entière liberté pédagogique. Cette liberté est d'ailleurs l'application d'un principe démocratique qui vise à limiter les possibilités d'instrumentalisation idéologique des enseignants par un gouvernement.

### Autonomie : un moyen de moins subir les pressions ?

La liberté pédagogique, souvent présentée comme une liberté d'action accrue du fonctionnaire, diffère radicalement de l'autonomie des établissements et des personnels. Au cœur du projet néo-libéral de destruction des services publics et des statuts, l'autonomie tend au contraire à augmenter les pressions hiérarchiques. C'est manifeste dans le 1er degré avec la loi Rihac qui prévoit que les directeurs d'écoles, en plus de devenir des supérieurs hiérarchiques responsables du fonctionnement du service, seront soumis à réévaluation par l'IEN ou le DASEN tous les 3 ans : non seulement le risque de subordination aveugle à l'autorité hiérarchique est grand, mais le pouvoir octroyé ne donne pas plus de marge d'action, bien au contraire, il donne plus d'obligations et de responsabilités vis à vis de tou-t'es. A l'échelle des établissements du 2nd degré, l'autonomie se traduit par le détricotage du cadre national et une allocation des moyens au cas par cas sur des critères flous, au bon vouloir de l'autorité. Sur le modèle de l'expérimentation marseillaise lancée par Macron pour le 1er degré, les nouveaux contrats locaux d'accompagnement (CLA) en train d'être mis en place dans deux collèges ardéchois en sont un bon exemple.

**En conclusion, être fonctionnaire impose une certaine éthique de responsabilité incompatible avec les prescriptions du nouveau management. Loin d'une logique d'obéissance et d'exécution de tâches, le fonctionnaire doit conserver une certaine liberté d'action pour être le garant de l'intérêt général et du service public. N'en déplaise à nos supérieurs hiérarchiques, il faut réapprendre à dire non !**

# STAGES SYNDICAUX

## Accompagnant-es des élèves en situation de handicap (24/11 à Valence)

Voici des extraits du compte-rendu du stage AESH organisé par la FSU 26 fin novembre. Retrouvez le en intégralité sur [fsu07.fsu.fr](https://fsu07.fsu.fr), avec quelques documents à télécharger en plus.



### Actualités des AESH

Sandrine Monier, du SNUipp-FSU, a fait le bilan de la situation des AESH, tellement catastrophique que beaucoup cherchent à partir, même si ce départ implique généralement de démissionner, ce qui entraîne immanquablement quatre mois sans indemnités de chômage.

Le bilan des PIAL, qui a entraîné une détérioration notable des conditions de travail des AESH et est à l'origine de cette hémorragie d'AESH, n'est toujours pas fait officiellement, et pour cause : c'est une catastrophe !

Quand la FSU réclame depuis des années la reconnaissance du temps de travail actuel comme un temps complet, le ministère botte en touche et regarde vers le périscolaire pour compléter un revenu bien insuffisant à cause du temps partiel imposé.

### Niveau de qualification des AESH

Lors d'une séance de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Éducation nationale est revenu sur la proposition de loi proposant la création d'un statut de fonctionnaire pour les AESH déposée par la Nupes, en utilisant des arguments fallacieux et en tenant des propos méprisants pour les AESH qui attendent, en vain, une amélioration de leur statut et de leurs conditions d'exercice.

Le ministre a prétendu que la majorité des AESH n'a pas le niveau bac alors que d'après le peu de données dont on dispose, c'est exactement le contraire. Il semble aussi ignorer que depuis 2019, la détention d'un diplôme de niveau 4 est la condition principale pour devenir AESH. La FSU revendique la création d'un corps de fonctionnaires de catégorie B permettant de reconnaître la spécificité de leurs missions et une vraie revalorisation de leur salaire.

### Contrats et renouvellements

Dans certains départements, l'administration semble utiliser le renouvellement comme un moyen de pression : d'un côté des AESH qui souhaitent voir leur CDD renouvelé, à qui on le refuse, et dans le même temps on impose ce renouvellement à celles et ceux qui avaient émis le souhait de ne pas être renouvelé-es.

### Formation

L'accès à des formations reste difficile : les AESH suivent une formation initiale de 60 heures, sauf en cas de détention du DEAES. Il y a très peu d'élu-es pour assister aux formations nationales, pourtant de très bonne qualité. Restent le congé pour formation professionnelle, qui est un droit mais dont la demande s'apparente à un véritable parcours du combattant, et le plan de formation qui correspond à un crédit d'heures en fonction de l'ancienneté.

### Le rôle, la place et la posture des AESH dans la classe

Un guide a été réalisé par le SNUipp-FSU : AESH - enseignant-es, travailler ensemble c'est beaucoup demander ? Il est très complet et présente de façon très claire les questions à se poser afin d'identifier les besoins qu'ils soient sensorimoteurs, psychosociaux, ou des besoins en apprentissages transversaux ou disciplinaires. Et pour chaque besoin identifié correspondent des actions qui peuvent être mises en œuvre.

## RETRAITES : quelles alternatives au projet Macron ?

Les sections FSU 26 et 07 vous invitent à participer à un colloque actif-ves/retraité-es **mardi 21 février 2023 de 9h à 17h** au collège Marcel Pagnol de Valence.

**matin : Quelle retraite ?**

Le système de retraite actuel, la réforme Macron, les mandats de la FSU.

**après-midi : Quelles fins de carrière ?**

Historique, rappel des mandats de la FSU, débat.

Tous les renseignements sont à l'adresse suivante :

<https://fsu26.fsu.fr/stage-retraites-queelles-alternatives-au-projet-macron/>



Ont participé à la rédaction de ce journal :

Valérie BENMIMOUNE, Anne-Laure VINCENSINI, Yann SENOT, Olivier JEUNET et d'autres militant-es de la FSU Ardèche.

# LES SYNDICATS DE LA FSU



## Contre la réforme Macron des lycées professionnels



Le SNUEP, créé en 2001 dans la FSU, a pour vocation la défense et la promotion de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire public.

Le SNUEP-FSU défend les intérêts des personnels relevant de son champ de syndicalisation en LP, SEP, LPO, EREA, SEGPA, GRETA. Il syndique les PLP, les CPE et surveillant-es, non-titulaires et titulaires, en activité, en formation ou en retraite.

**Le SNUEP-FSU fait partie des syndicats de la FSU qui sont dans l'action contre la réforme Macron des lycées professionnels. Un long dossier a été consacré à ce sujet dans la revue POUR du mois d'octobre. Voici des extraits de la pétition pour le retrait de cette réforme que vous pouvez aller signer à l'adresse suivante : <https://snuep.fr/petition-retrait-reforme-macron-lycees-pros/>. Suivent des extraits de l'appel à l'action dans l'éducation lancé par la FSU et ses syndicats pour le 17 janvier 2023.**

[Nous dénonçons] le projet de réforme structurelle des lycées professionnels qui mettrait en grave danger l'avenir scolaire et professionnel des jeunes et engendrerait des suppressions de postes chez les personnels.

Sous couvert d'autonomie renforcée, des « expérimentations d'établissements » pourraient être menées ou-

vrant la porte à l'irrespect des grilles horaires disciplinaires nationales. Pour nous, chaque élève, peu importe son lieu de vie et de scolarité, doit bénéficier des mêmes horaires de cours pour accéder à un même diplôme. Et toutes les disciplines doivent être enseignées car elles jouent un rôle essentiel dans leur formation professionnelle et citoyenne. Le cadre national des grilles horaires doit être maintenu pour garantir des diplômes nationaux assurant une qualification reconnue.

Les fermetures et ouvertures de filières dans les établissements seraient décidées uniquement au prisme des besoins locaux et à court terme des entreprises ce qui, pour nos élèves, va considérablement réduire leur choix de formation. Les enseignant-es seront quant à eux-elles sommé-es de se reconverter. La carte des formations doit au contraire permettre de répondre, sur tout le territoire, aux demandes d'orientation des élèves. La modification nécessaire des cartes de formation ne doit pas répondre aux seuls besoins des métiers dits en tension, mais doit prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux à long terme.

Ce projet de réforme constitue un danger pour l'avenir des élèves et une véritable remise en cause d'un des piliers de l'École républicaine, l'égalité entre tous les jeunes. Par conséquent, nous demandons le retrait de ce projet.

### Extraits de l'appel à la journée d'action du 17 janvier

(à retrouver en intégralité sur [fsu.fr](https://fsu.fr))

La FSU appelle l'ensemble des agent-es concourant au service public d'éducation à une journée d'action le 17 janvier [...]

Les éléments issus des premières réunions au ministère de l'Éducation sur le pacte confirment toutes nos inquiétudes : revalorisation de missions annexes, attaques sur le statut, mise en concurrence des personnels. [...] **Nous n'accepterons pas des mesures qui visent à rémunérer l'épuisement et à accroître les inégalités salariales entre les personnels et notamment celles entre les femmes et les hommes.** [...]

De plus, aucun plan de revalorisation n'est amorcé pour l'ensemble des personnels qui concourent pourtant au service public d'éducation : AESH, AED, CPE, PSY EN, personnels d'administration, d'inspection, de direction, agents territoriaux, etc. [...]

**Le projet de réforme de la voie professionnelle, dont nous réclamons l'abandon, s'inscrit dans ce contexte général de dévalorisation des missions d'enseignement** : les jeunes seraient mieux formé-es en entreprise qu'à l'école, ce discours constitue une régression inacceptable. Défendre la voie professionnelle sous statut scolaire représente, pour nous, un enjeu de société majeur.

Enfin, le budget 2023 prévoit des suppressions de postes qui vont se traduire par une nouvelle dégradation des conditions d'exercice des missions. Le gouvernement poursuit en effet une politique fiscale qui assèche les comptes de l'Etat au profit des grandes entreprises et au détriment des services publics (santé, éducation,...) et du financement de la transformation écologique. [...]

**Il est urgent de gagner sur l'ensemble de nos revendications, face à un gouvernement qui casse les services publics et les droits sociaux !**